https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/14/guestions/QANR5I 14QF5453

14ème legislature

Question N° : 5453	De M. Philippe Le Ray (Union pour un Mouvement Populaire - Morbihan)				Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé Ministère attributaire > Affaires sociales					s sociales et santé
Rubrique >sécurité sociale		Tête d'analyse >lois de financement		Analyse > Cour des comptes. rapport 2012. conclusions.	
Overtion muhlide ou IO le 1.25/00/2012					

Question publiée au JO le : 25/09/2012

Réponse publiée au JO le : 27/08/2013 page : 8992

Date de renouvellement : 12/02/2013 Date de renouvellement : 25/06/2013

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les comptes et le financement de la sécurité sociale. Le rapport 2012 de la Cour des comptes sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale recommande, pour l'élaboration des tableaux d'équilibre, de mener à terme l'élimination des transferts internes et mettre fin aux contractions de produits et de charges qui s'écartent du cadre normatif fixé par la LOLFSS pour l'élaboration des comptes sociaux. À défaut, décrire dans l'annexe 4 au PLFSS les impacts des contractions effectuées sur l'évolution des produits et des charges par rapport à ceux effectivement comptabilisés par les régimes de sécurité sociale. Il lui demande si le Gouvernement entend mettre en œuvre cette recommandation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement connait l'importance des recommandations de la cour des comptes pour l'aider dans la conduite du redressement des finances sociales. Ce rapport est extrêmement riche dans les propositions formulées et comporte des pistes de solutions intéressantes que la ministre des affaires sociales et de la santé a demandé aux services compétents d'étudier attentivement. Le Gouvernement a déjà retenu certaines des recommandations et les met en oeuvre pour procéder au redressement des comptes sociaux. En outre, pour les recommandations qui n'ont pas encore été mises en chantier, le Gouvernement veillera à les examiner, durant le quinquennat, dans le cadre de sa politique de sécurité sociale. Il y associe les parlementaires à l'occasion du débat qui a lieu, chaque automne, lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale.